



1557, rue Papineau
Montréal (Québec) H2K 4H7
Tél. : (514) 527-8895 Téléc. : (514) 527-1927
general@scfp687.ca

Le mercredi 20 juillet 2022

Mise à jour du dossier de l'Employeur unique et de la fusion de nos conventions collectives

À tous les employé(e)s de TVA,

Le litige nous opposant à Groupe TVA concernant l'important dossier de la fusion de toutes nos conventions collectives suit son cours et nous croyons opportun d'informer tous les membres du Syndicat des derniers développements de nos démarches auprès Conseil Canadien des Relations Industrielles (CCRI).

Rappelons d'abord les faits. Comme votre Syndicat vous en informait en décembre, l'Employeur a fait appel de notre victoire d'octobre dernier où le CCRI déclarait que nous n'étions plus aptes à négocier de façon séparée. La cause doit donc être entendue devant la Cour d'appel fédérale. Mais cela n'empêche pas votre Syndicat de continuer le processus de fusion des conventions collectives devant le CCRI.

Cour d'appel fédérale

Toutes les parties ont soumis leurs arguments et ont déposé leurs documents à la Cour. Nous sommes rendus à l'étape de la convocation à une journée d'audience pour plaider aux juges nos positions respectives et faire valoir nos arguments présentés. Deux dates ont été soumises : le 25 novembre et le 2 décembre. Nous attendons donc la convocation officielle de la Cour d'appel.

CCRI – Phase 2 commencée

Nous sommes dans la 2^e phase de notre processus pour faire fusionner toutes nos conventions. Chacune des parties aura à déposer un argumentaire écrit avec ses positions et déposera des documents ou des preuves pour appuyer ses prétentions. Nous avons déposé nos arguments le 7 juillet dernier au CCRI. TVA et la CSN auront jusqu'au début du mois de septembre pour déposer les-leurs et nous pourrons répliquer à leurs positions d'ici la fin du mois de septembre. Par la suite, le CCRI déterminera s'il y aura des audiences ou s'il tranchera lui-même à partir des arguments reçus de toutes les parties.

En ce qui concerne les conventions collectives, il est à noter que la position de TVA est de former trois unités, soit : Montréal (seule), Québec (seule) et l'autre regroupant les stations de Trois-Rivières, Sherbrooke, Rimouski et Saguenay.

La station de Saguenay (CSN) tient pour sa part à demeurer une unité à part, peu importe comment les unités du SCFP 687 se fusionneront.

De notre côté, il en va de l'intérêt de tous les syndiqué(e)s de TVA de ne former qu'une seule unité et de fusionner toutes les conventions collectives. Comment peut-on avoir un rapport de force égal face un employeur formant une seule grande entité autrement qu'en devenant nous aussi une seule et grande entité?

C'est de cette façon que nous pourrions tirer le meilleur de chacune de nos conventions et aussi faire respecter nos différences régionales et locales.

En terminant, nous vous souhaitons de bien profiter de votre été. Nous vous informerons de la suite des choses à l'automne.

Votre comité exécutif provincial:

Marc-André Hamelin, président provincial intérim
Martin Blanchet, VP Rimouski
Guy Brouillette, VP Sherbrooke
Vanessa Deneault, secrétaire-archiviste provinciale
Jérôme Lamarre, VP Montréal intérim
France Mainville, trésorière provinciale
Daniel Monger, VP Québec
Daniel Thibodeau, VP Trois-Rivières